

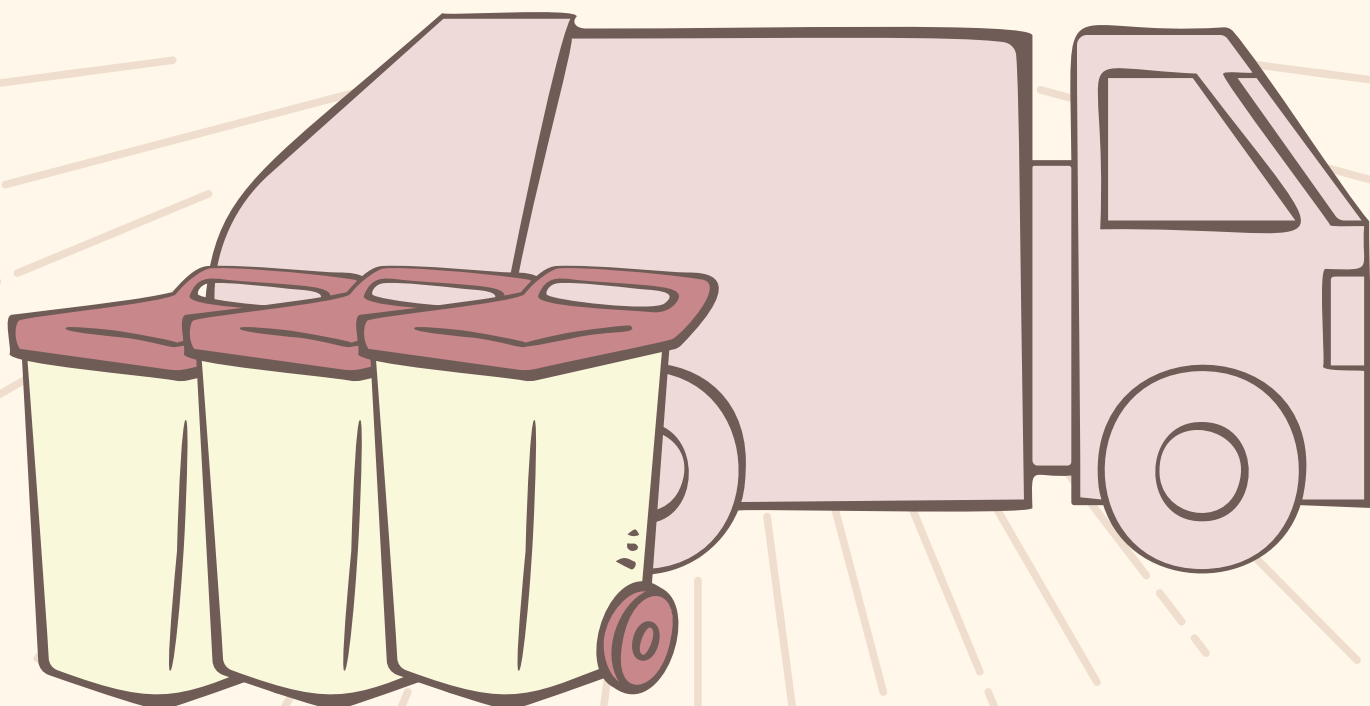
ROUEN

INFOS PRATIQUES

DÉCHETS

2025

Habitat individuel et collectif de moins de 10 logements



COP
21
JE M'ENGAGE!
POUR LE CLIMAT



métropole
ROUENNORMANDIE

MÉMO TRI

Pour bien trier et réduire ses déchets, suivez nos



TOUS LES EMBALLAGES & tous les papiers

BIEN VIDÉS
NON LAVÉS NON IMBRIQUÉS



UNE SEULE QUESTION À SE POSER, C'EST UN EMBALLAGE : JE LE TRIE !

Boire l'eau du robinet / acheter en vrac et en grands conditionnements / mettre un Stop pub sur sa boîte aux lettres

À TRIER

- TOUS LES EMBALLAGES - EN VERRE

BOCAUX, POTS & BOUTEILLES
SANS BOUCHON NI COUVERCLE



À DÉPOSER DANS LES COLONNES DE TRI DU VERRE DE VOTRE QUARTIER

Acheter en vrac / choisir des emballages consignés / réutiliser les bocaux

À TRIER

TEXTILES, LINGE ET CHAUSSURES

SECS, PROPRES, MÊME ABIMÉS
EN SAC FERMÉ, CHAUSSURES LIÉES
PAR PAIRE



À DÉPOSER DANS LES COLONNES TEXTILES DE VOTRE QUARTIER

Choisir des vêtements qui dureront plus longtemps / reprendre, customiser / donner les vêtements en bon état à vos proches, aux associations locales ou les revendre

À TRIER

DÉCHETS ALIMENTAIRES ET VÉGÉTAUX

SANS EMBALLAGE



ÉPLUCHURES, MARG DE CAFÉ, SACHETS DE THÉ, COQUILLES D'ŒUFS, PAPIER ABSORBANT, PLANTES FÂNÉES, HERBES ET FEUILLES, BROYAT

Cuisiner les restes / tondre moins ras / utiliser les végétaux comme ressources au jardin (broyat, paillage)

À COMPOSTER CHEZ SOI

DÉCHETTERIE



DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES, AMPOULES, MOBILIER ET MATELAS, DÉCHETS VÉGÉTAUX, DÉCHETS DE MES TRAVAUX, DÉCHETS VOLUMINEUX – DÉCHETS DANGEREUX, PNEUS, PILES – LES APPORTER EN DÉCHETTERIES.

Réparer les équipements / donner ou revendre les objets en bon état / à l'achat d'un nouveau meuble, matelas ou équipement, rendre l'ancien en magasin ou à la livraison / opter pour la gestion des déchets au jardin (broyage, compostage)

À TRIER

ORDURES MÉNAGÈRES



CE QUI NE SE RECYCLE PAS ET NE SE COMPOSTE PAS

Éviter les produits jetables / cuisiner les restes, congeler et faire attention aux dates de péremption

À JETER



Contactez le 0800 021 021 pour déposer l'amiante en toute sécurité.

montri

Tous les services déchets de la Métropole réunis dans une application et sur metropole-rouen-normandie.fr/particulier-dechets ou sur appel au 0800 021 021.



Gagnez des récompenses en triant



Consignes de tri



Carte des points de collecte



Calendrier de collecte



Demandes et signalements



Alertes et notifications



Téléchargeable gratuitement :



COP 21
JE M'ENGAGE!
POUR LE CLIMAT

métropole
ROUENNORMANDIE



DÉPÔTS SAUVAGES QUELS SONT LES RISQUES ?

Les dépôts sauvages sont strictement interdits. Ils dégradent notre cadre de vie et nos espaces naturels.

Les services municipaux sont habilités à constater les infractions. **Les sanctions prévues sont des amendes** forfaitaires (qui peuvent être multipliées par 5 dans le cas de personnes morales) :

- **De classe II à 35€** : dépôt simple, non respect d'horaire, de jour et de contenants ou consignes du règlement de collecte
- **De classe IV à 135€** : récidive, dépôt significatif, encombrants.
- Pour des délits plus graves (déchets dangereux, usage d'un véhicule), l'amende contraventionnelle non forfaitaire de **classe V, peut aller jusqu'à 1 500€** et conduire à la saisie du véhicule. Il peut être aussi réclamé au contrevenant le remboursement des coûts de collecte et de traitement, qui peuvent rapidement atteindre plusieurs milliers d'euros.

Tous responsables, agissons pour notre environnement !

DÉPÔTS SAUVAGES
JUSQU'À
1500€
D'AMENDE



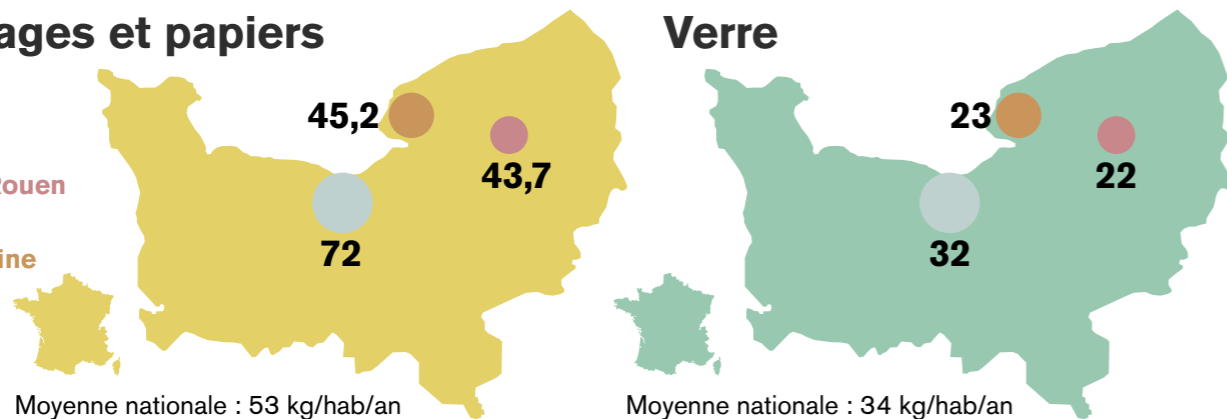
BIEN TRIER NOS DÉCHETS On peut tous mieux faire, rattrapons les autres territoires

Beaucoup d'emballages et de papiers sont encore jetés avec les ordures ménagères, le tri commence chez chacun d'entre nous.

Emballages et papiers

Chiffres en kg/hab/an

- Métropole Rouen Normandie
- Le Havre Seine Métropole
- Caen la Mer



MODALITÉS DE COLLECTE DES DÉCHETS

La Métropole collecte vos ordures ménagères, papiers et emballages, déchets végétaux et verre en porte à porte ou en apport volontaire selon les quartiers.

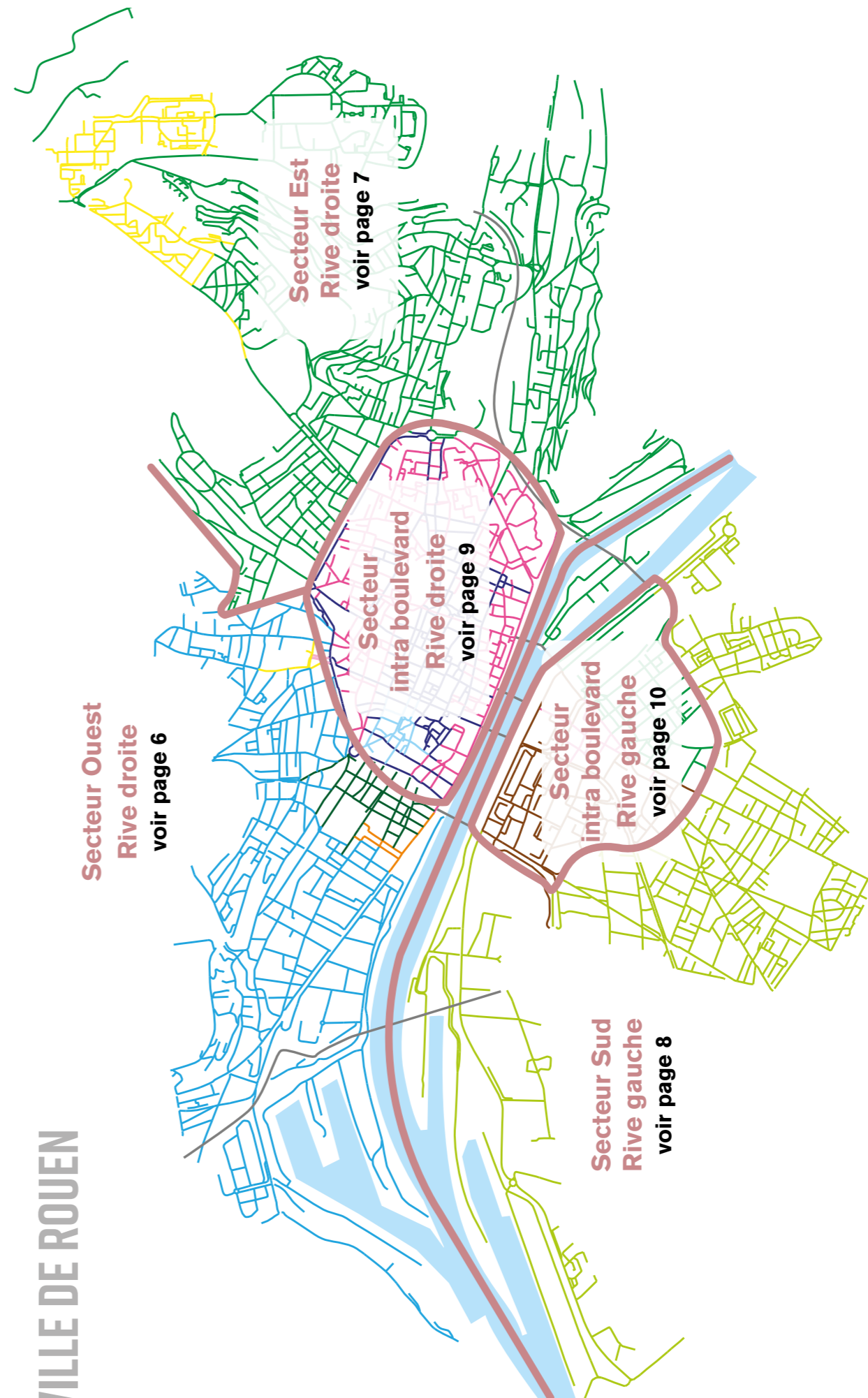
Si vous ne connaissez pas votre mode de collecte ou le matériel de pré-collecte à utiliser (bac, sac, colonne d'apport volontaire), téléchargez l'appli Mon Tri ou contactez Ma Métropole 0 800 021 021.

HORAIRES DE SORTIE ET DE COLLECTE DES DÉCHETS :

	Horaires des collectes*	Horaires de sortie des bacs ou des sacs
Ordures ménagères	Collecte entre 5h et 14h	La veille au soir à partir de 20h
	Collecte entre 17h30 et minuit	À partir de 17h
Papiers/emballages	Collecte entre 5h et 14h	La veille au soir à partir de 20h
Déchets végétaux	Collecte entre 4h et 21h30	La veille au soir à partir de 20h

*Les horaires peuvent être modifiés en cas de circonstances exceptionnelles.

Quels sont vos jours de ramassage des déchets ?
Consultez les cartes pages 5 à 11.



VILLE DE ROUEN

NOUVEAU

Votre collecte de déchets végétaux évolue à partir du 31 mars 2025

Secteur intra boulevard, rive gauche

Ordures ménagères

Lundi, vendredi - Le matin
Tous les jours sauf dimanche -
Le soir ⁽¹⁾
Lundi, mercredi, vendredi -
Le matin ⁽²⁾

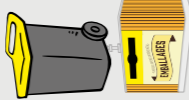


ou dans les colonnes
de votre quartier



Emballages et papiers

* Mercredi - Le matin
Apport volontaire



ou dans les colonnes de votre quartier

Déchets végétaux uniquement



* Déchetterie

Emballages en verre



Apport volontaire

Si le camion passe le matin, sortez vos déchets la veille au soir.
Si le camion passe le soir, sortez vos déchets entre 16h30 et 17h30.



* Seuls les sacs fournis par la Métropole sont acceptés.

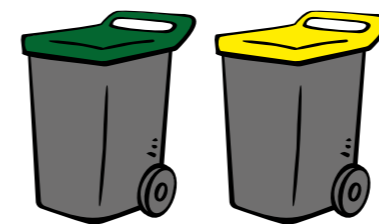
Jours fériés, collectes du :

- (1) 1^{er} mai / 25 décembre / 1^{er} janvier 2026 reportées au lendemain matin
- (2) 1^{er} mai / 25 décembre / 1^{er} janvier 2026 supprimées

Bacs et sacs

La Métropole fournit gratuitement le matériel suivant pour la collecte de vos déchets.

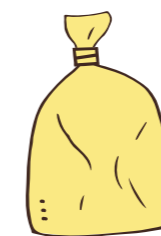
Les bacs roulants



Vous avez la responsabilité de leur nettoyage.

En cas de casse ou de vol, la Métropole répare ou remplace gratuitement votre bac par un autre ou des sacs en fonction des modalités de collecte dans votre quartier.

Les sacs jaunes pour les emballages et les papiers



Les sacs transparents pour les déchets végétaux



➔ Ils sont fournis uniquement aux personnes bénéficiant de la collecte en porte à porte.

Situations particulières : les foyers équipés de sacs à ordures ménagères peuvent les retirer aux distributions de sacs.

Pour connaître le matériel auquel vous avez droit et pour toutes demandes contactez

Ma Métropole au 0 800 021 021
ou consultez l'application MonTri.

Les distributions de sacs Où et quand se procurer les sacs en 2025 ?

Centre municipal Charlotte Delbo, rue Roger Besus :

14h à 19h : 10 janvier, 10 février, 18 mars, 12 juin, 1 ^{er} & 30 septembre	9h à 19h : 16 avril, 12 novembre
--	---

Gymnase Suzanne Lenglen, rue de Constantine :

14h à 19h : 13 février, 21 mars, 14 avril, 10 juin, 4 septembre, 3 octobre	9h à 19h : 8 janvier
---	--------------------------------

Parking de la maison de quartier Gaonac'h, rue de Grieu :

14h à 19h : 9 janvier, 14 février, 17 mars, 15 avril 5 & 29 septembre	9h à 19h : 11 juin
---	------------------------------

Place du Boulingrin :

14h à 19h : 6 & 7 janvier, 11 février, 20 mars, 17 & 18 avril, 13 juin, 2 septembre, 2 octobre, 13 & 14 novembre	9h à 19h : 12 février, 19 mars 3 septembre 1 ^{er} octobre
---	--

ATTENTION : les sacs ne sont distribués qu'une seule fois par an sur présentation d'un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture d'électricité)



Mon calendrier 2025

Sortir les déchets en fonction de ce qui est indiqué pages 5 à 10.
Pensez à rentrer votre bac dès que possible après la collecte.

ENCOMBRANTS À ÉVACUER ?

À amener directement en déchetteries ou en cas de difficultés pour vous déplacer, connectez-vous sur www.metropole-rouen-normandie.fr/prise-de-rendez-vous-encombrants ou composez le **0800 021 021** pour prendre rendez-vous ultérieurement.



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
ORDURES MÉNAGÈRES							
EMBALLAGES ET PAPIERS							
DÉCHETS VÉGÉTAUX UNIQUEMENT							

* Seuls les sacs fournis par la Métropole sont acceptés.

Les jours fériés : Respectez les indications pages 5 à 10.

Pour toutes vos questions concernant les déchets :

contactez :

ou téléchargez l'application :



La collecte des sapins de Noël

Collecte des sapins le lundi 13 et le mardi 14 janvier 2025 selon votre jour de ramassage des déchets végétaux habituel.

Les sapins ne doivent pas mesurer plus de 2 mètres et doivent être sans décoration (boules, guirlandes, flocage).
Les supports en bois (bûche) sont acceptés.



OU PAR APPEL AU **0 800 021 021**

